



Organe du CERCLE PÉGASE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

FONDE EN 1906 — SOCIÉTÉ ROYALE

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : M^{me} L. Vandermeiren, place Terdel, 2
1030 Bruxelles. Bte 8. — Tél. 215 77 70.

TRESORERIE : C.C.P. 000-0147212-63 Cercle Pégase
Cotisation : 200 francs Bruxelles — Tél. 731 39 15

Les articles n'engagent que leurs auteurs

ATTENTION!! Inscrivons-nous à temps

N'oubliez pas votre présence à notre séance mensuelle. Il y aura une très belle projection de diapos 24 x 36 par M. et Mad. L. Vandermeiren. Sujet: De Göteborg à Stockholm.

4-3-1979. — Circuit insolite 1^{re} étape, inscription pour le car chez M. F. Smolders. Tél. 216 79 57 ou chez M. J. Driesens. Tél. 218 01 96, dès parution du bulletin.

4-3-1979. — Bruxelles-Strasbourg 3^e étape, inscription chemin de fer et bus chez M. R. Porta. Tél. 770 39 94, dès parution du bulletin.

DIMANCHE 11 MARS 1979

LE MARATHON DU MILLENAIRE DE BRUXELLES

25-3-1979. — Bruxelles-Strasbourg 4^e étape, inscription pour le car chez M. R. Porta le plus vite possible. Tél. 770 39 94.

1^{re}-4-1979. — Franières, inscription pour le chemin de fer, chez M. R. Porta jusqu'au 29 mars. Tél. 770 39 94.

Assemblée mensuelle du lundi 5 mars 1979, à 20 h

Réunion dès 20 h au « HELDER-PUB », rue Marie de Bourgogne, 18, 1040 Bruxelles. L'assemblée sera ouverte à 20 h 30' précises, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du lundi 5 février 1979 ;
2. Présentation et admission de nouveaux membres ;
3. Inscriptions aux diverses promenades et randonnées ;
4. Notre Marathon ;
5. Bruxelles-Strasbourg, 4^e étape, inscriptions ;
6. Week-end de Pâques à Saint-Avold. Bruxelles-Strasbourg, 12^e, 13^e et 14^e étapes, inscription et paiement ;
7. Week-end de Pâques, 2^{me} voyage ;
8. Voyage des Cévennes ;
9. Perception des cotisations ;
10. Divers ;
11. Projection de diapos 24 x 36 par M. et M^{me} L. Vandermeiren. Sujet : De Göteborg à Stockholm.

Le Comité se réunira le jeudi 8 mars 1979 à 20 h 30' à la BRASSERIE « LA REGENOE », place Fernand Cocq, 1050 Bruxelles. Tél. 511 24 78.

Excursions cyclistes du mois de mars 1979

Pilotes : MM. BROIER, tél. 010/61 36 37, REYNAERTS, tél. 344 78 72 et VAN MEURS, tél. 731 39 15.

De mars à novembre, nous organiserons chaque dimanche une promenade cyclotouristique de 50 à 70 km, sous la conduite de pilotes expérimentés, qui évitent toute route très fréquentée.

Nous conseillons à ceux qui désirent se joindre à ce groupe, pour pratiquer un sport agréable, sain entre tous, et bien complémentaire de la marche, de venir dès les premières sorties, de façon à acquérir graduellement l'entraînement voulu.

DIMANCHE 18 MARS 1979. — Réunion à 9 h à l'Entrée du Bois (avenue Louise). P.-N. à Huldenberg. 50 km.
Pilote : M. Van Meurs.

DIMANCHE 25 MARS 1979. — Départ à 9 h 30' de l'église St-Pieter, de Leeuw-St-Pierre (centre). P.-N. à Waarbeke. 60 km.
Pilote : M. Reynaerts.

DIMANCHE 1^{er} AVRIL 1979. — A. Départ à 9 h 15' de l'Entrée du Bois (avenue Louise). P.-N. à Braine-le-Château. 60 km.
Pilote : M. Broier.

B. Pour les randonneurs. — Brevet de 100 km patronné par la F.B.C. et organisé par V.C.C. Anderlecht. Inscriptions place de la Vaillance, 30, Anderlecht, de 8 à 9 h.

Excursions pédestres du mois de mars 1979

Responsable des promenades : M. J. Gallet, Kalenbergstraat, 29. 1710 Dilbeek. — Tél. 569 05 04.

Responsable des randonnées : M. R. Porta, avenue J. F. Debecker, 120, 1200 Bruxelles. — Tél. 770 39 94.

Responsable du samedi après-midi : M. A. Moyson, rue Victor Rauter, 174, 1070 Bruxelles. — Tél. 521 82 67.

Responsable du mercredi : M. M. Fauville, rue du Merlo, 6c. 1180 Bruxelles. — Tél. 377 24 49.

SAMEDI 3 MARS 1979. — Réunion à 14 h 15' à Tervuren (Tram 44). Départ à 14 h 30' Promenade d'environ 10 km en Forêt de Soignes.
Pilote : M. A. Moyson.

SAMEDI 3 MARS 1979. — Visite de Bruxelles. — Réunion à 9 h 30' Grand'Place (Maison du Roi). Visite de la Grand'Place et de ses abords avec la compétence habituelle de Marie-Louise Verboven.

DIMANCHE 4 MARS 1979. — « Promenade » — « Circuit des Paysages Insolites », 1^{re} étape : Ciney-Chevetogne. — Réunion à 8 h 30' Gare Centrale (Arrêt des Europabus). Départ à 9 h précises pour Ciney, Chapelle-Saint-Hubert, Parc Saint-Roch, Leignon, Chapois, Ichippe, Tilleuls de Ronvaux, Marmorimont, Poncia, Chevetogne. 18 km. En cours de promenade, le car viendra nous prendre pour le P.-N. à Chevetogne. Pour inscription, voir en tête du bulletin.
Pilote : M. J. Driesens.

DIMANCHE 4 MARS 1979. — « Randonnée ». — Bruxelles-Strasbourg, 3^e étape : Eghezée-Andenne. — Réunion à 8 h 15' Gare du Q.-L. (Arrêt des autobus). Départ à 8 h 35' pour Eghezée. Arrivée à 10 h 15'. Château de Frocourt, Ferme du Moulin, Le Tomba, Zémonts, Cortil-Wodon, Ferme La Basse, Aux Triches, Coign'bau, Sart-d'Avril, Château et Bois de Fernellemont, Hingeon, (P.-N.) ; Chapelle-Saint-Hubert, Trôka, Ruisseau de Geminne, Bois de Foresse, Bois des Plantes, Boltri, Château de Seilles, Andenne. 24 km. Retour en train. Pour inscription, voir en tête du bulletin. Pilotes : MM. R. Porta, A. Lambert, P. Volckaerts.

MERCREDI 7 MARS 1979. — Départ à 11 h place Wiener à Boitsfort (Terminus du tram 32 ou bus 42, 51, 95). Promenade circulaire. P.-N. à N.-D.-au-Bois.
Pilote : M. M. Fauville.

SAMEDI 10 MARS 1979. — Réunion à 14 h 15' au Fort-Jaco (Tram 18). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 10 km en Forêt de Soignes.
Pilote : M. A. Moyson.

DIMANCHE 11 MARS 1979. — LE MARATHON PEGASE DU MILLENAIRE

Pour les 48 et 42 km : Réunion à 6 h 20' Gare Centrale. Départ à 6 h 47' pour Tirlemont. Arrivée à 7 h 24'. Départ du Marathon à 8 h précises. Prière de s'inscrire pour la réduction au chemin de fer (50 %) chez M. L. Vandermeiren. Tél. 215 77 70. Pour tous autres renseignements voir notre bulletin de février.

Pour les 20 km : Réunion à 8 h 20' Gare Centrale. Départ à 8 h 47' pour Zoet-Waters via Louvain. Arrivée à 9 h 56'. Départ à 10 h 15' précises. P.-N. à Vossem. Arrivée au Pont de Woluwe. Pour tous autres renseignements voir notre bulletin de février. Prière de s'inscrire pour la réduction au chemin de fer (50 %) chez

M. J. Spilingard. Tél. 478 83 07.

Pilotes : MM. J. Spilingard et C. Vandermeren.

A la rencontre du Marathon. — Réunion à 10 h 20' Gare du Q.-L. (Arrêt des autobus). Départ à 10 h 35' pour N.-D.-au-Bois. Arrivée à 10 h 58'. Bois des Capucins, Promenade royale, Tervuren (P.-N. Grand' Place au Café « Le Cercle ») ; Musée de Tervuren, parcours du marathon jusqu'au Pont de Woluwe. En tram et métro pour la Grand'Place.
Pilote : M. M. Fauville.

MERCREDI 14 MARS 1979. — Départ à 11 h à Droogenbos (Terminus du tram 52). Promenade circulaire. P.-N. à Alseberg, Zevenborrenstraat.
Pilote : M. M. Fauville.

SAMEDI 17 MARS 1979. — Réunion à 14 h 15' à Audergem-Forêt (Arrêt tram 44). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 10 km en Forêt de Soignes.
Pilote : M. A. Moyson.

DIMANCHE 18 MARS 1979. — « Promeneurs ». — *Finale du Méridien de Bruxelles, 13^e étape : Ittre-Alseberg.* — Réunion à 8 h 20' Gare Centrale. Départ à 8 h 50' pour Ittre via Braine-l'Alleud. Arrivée à 9 h 39'. Bois du Chapitre, Les Cullus, Braine-le-Château, Les Monts, Bois de Hal, Kapittel (P.-N.) ; Kapittelbos, Dworp, Le Meerbeek, Le Termeulenbeek, Alseberg. 18 km.
Pilote : M. M. Fauville.

DIMANCHE 18 MARS 1979. — « Randonneurs ». — Réunion à 8 h 15' Gare Centrale. Départ à 8 h 47' pour Louvain. Arrivée à 9 h 12'. Louvain, Herent, Wijgmaal, Wespelaar, Haacht (P.-N.) ; Boortmeerbeek, Hever, Muizen, Malines. Retour en train.
Pilote : M. J.-P. Smolders.

MERCREDI 21 MARS 1979. — Départ à 11 h au Pont de Woluwe. (Trams 39, 44 ou bus 42). Promenade circulaire. P.-N. place De Beusscher à Sterrebeek-Monument.
Pilote : M. M. Fauville.

SAMEDI 24 MARS 1979. — Réunion à 14 h 15' place Wiener à Boitsfort. (Terminus du tram 32). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 10 km en Forêt de Soignes.
Pilote : M. A. Moyson.

DIMANCHE 25 MARS 1979. — « Promeneurs ». — Réunion à 8 h 45' Gare du Midi. Départ à 9 h 03' pour Noucelles via Tubize. Arrivée à 10 h 10'. Bois du Hautmont, Bois d'Ophain, La Bouvrée, Les Hayettes, Ferme de Goumont, Lion de Waterloo (P.-N.) ; Monument des Belges, Ferme La Haie, La Marache, Étangs Aquinet, Lasnes. 21 km. Retour en bus.
Pilote : M. J. Spilingard.

DIMANCHE 25 MARS 1979. — « Randonneurs ». — *Bruxelles-Strasbourg, 4^e étape : Andenne-Verlée.* — Réunion à 7 h 30' Gare Centrale (Arrêt des Europabus). Départ en car à 7 h 45' pour Andenne. Hautebise, Moulin de Kevret, Fond des Vaux, Ferme de la Croix, Coutisse, Ancien Moulin de Tréton, Pourri-Pont, Gros Hêtre, Devant-les-Bois, Trou Motoûle, Le Stoku, Campagne de Djet'Fau, Chapelle Saint-Donat, Evelette (P.-N.) ; Libois et son château, Bois de Clavia-Grimont, Ossogne, Bois d'Ossogne, Havelange, Patte d'Oie, Ferme et Château de Bouillon, La Pyramide, Verlée. 25 km. Retour en car. Pour inscription voir en tête du bulletin.
Pilotes : MM. R. Porta, A. Lambert et P. Volkaerts.

MERCREDI 28 MARS 1979. — Départ à 11 h aux Quatre-Bras. (Tram 44). Promenade circulaire. P.-N. ; place de l'Eglise à Hoellaert.
Pilote : M. M. Fauville.

SAMEDI 31 MARS 1979. — Réunion à 14 h 15' à la Gare de Groenendaal (Bus L 536 à Ixelles, place Sainte-Croix à 14 h 10' ou Watermaal-Boitsfort-étangs à 14 h 23'. Arrivée à Groenendaal-Laiterie, à 14 h 30). Départ à 14 h 35'. Promenade d'environ 10 km en Forêt de Soignes.
Pilote : M. A. Moyson.

DIMANCHE 1^{er} AVRIL 1979. — « Promeneurs ». — Réunion à 8 h 15' Gare du Q.-L. (Arrêt des autobus). Départ à 8 h 35' pour Gistoux église. Arrivée à 9 h 40'. Oquière, Vieux-Sart, La Commone, Dion-le-Mont, Aux 4 Carrés, Fontenelle, Bonlez (P.-N.) à l'*Auberge du Vieux Bonlez* ; Bois de l'Étoile, Bois de Glabais et de Chaumont, Gistoux. 21 km. Retour en bus.
Pilote : M. P. Vogelaers.

DIMANCHE 1^{er} AVRIL 1979. — « Randonneurs ». — Réunion à 8 h 30' Gare du Q.-L. Départ à 9 h, pour Frianière via Namur. Arrivée à 9 h 59'. Bois de Burtonspo, Ferme Romedenne, Bonci, Fosses-le-Ville. (P.-N.) ; Saint-Remy, Névremont, Bois de Ham, Ham-sur-Sambre. 25 km. Pour inscription, voir en tête du bulletin.
Pilote : M. Ph. Vanquaille.

ECHOS

MEMBRE D'HONNEUR. — Notre Président, M. Albert Reynaerts a été nommé membre d'honneur du Cercle, à l'occasion de ses cinquante années de présence parmi nous. Nous lui avons adressé toutes nos plus vives félicitations à la séance du mois de janvier et lui avons

remis en votre nom à tous un petit souvenir. Nous sommes heureux d'avoir pu congratuler notre cher Président pour son dévouement et son attachement à notre cher Pégase et d'avoir pu le remercier pour les immenses services rendus à notre cercle.

COTISATION ANNUELLE. — Comme chaque année, le Trésorier se tiendra à votre disposition à la

séance mensuelle pour recevoir votre cotisation 1979, soit 200 F., ou bien par versement au C.C.P. 000.0147212. 63 du Cercle Pégase à Bruxelles. Les nouvelles inscriptions au cercle présentées aux séances d'octobre, de novembre et de décembre sont valables pour 1979. Le Trésorier vous remercie d'avance.

CARNET NOIR. — Nous avons le pénible devoir d'annoncer le décès de

Madame MICHEL,

membre du Cercle depuis 1958. Chacun avait pu apprécier sa grande gentillesse, son inaltérable amitié. Nous conserverons fidèlement son souvenir et nous présentons à notre ami Marcel Fauville nos bien vives condoléances.

— Nous venons d'apprendre assez tardivement, le décès, en novembre dernier, de notre ami

André BOSCH

Nous présentons à la famille nos plus vives condoléances.

VOYAGE DE PAQUES. — Le week-end de Pâques à Saint-Avoid affichant « Complet » nous organiserons un second voyage. M. F. Smolders vous en donnera tous les détails à la séance prochaine et demandera les inscriptions.

MARCHE. — Notre club ami « La Godasse de Jambes » organise le dimanche 18 mars son brevet des 25 et 50 km. Inscription : 20 F, brevet 30 F, Assiette souvenir 120 F. Club La Godasse, rue des Charmilles, 17, 5.000 Namur. C.C.P. 000-1093234-44.

NOUVEAUX MEMBRES. — Nous demandons à nos pilotes et aux personnes qui inscrivent des nouveaux membres de bien vouloir signaler pour les dames, leur nom légal ainsi que leur nom de jeune fille.

Voyage en Fagnes

Comme chaque année en février, PEGASE a organisé son traditionnel voyage en Fagnes. Pourtant, cette année, ce fut quelque peu différent. Tout d'abord, il y eut les hésitants : « Ira-t-on avec ce mauvais temps ? », « Les routes ne seront-elles pas dangereuses ? » — « Que non ! » répondaient les optimistes. Le dégel s'annonçant, « Y aura-t-il encore de la neige ? » s'inquiétaient d'autres. On verra, on verra . . . et l'on a vu.

Effectivement, l'on a vu les Fagnes dans toute leur splendeur, recouvertes d'un blanc manteau qui dissimulait plus d'un piège. Car, de mémoire de Pégaseux, on n'enregistra un tel nombre de chutes. A certains passages, il était quasi impossible d'avancer de trois pas sans se retrouver au fond d'un trou, avec de la neige jusqu'aux genoux. Tout cela, sans grand mal et dans la bonne humeur générale.

L'on vit même un bon samaritain se précipiter pour secourir un malheureux ne parvenant plus à se dépêtrer

des trous et se retrouver à son tour bloqué.

Hélas, il n'y avait pas que de la neige ; certains chemins étaient complètement verglassés et fort dangereux. Notre Présidente en fit la triste expérience et se retrouva fort brutalement au sol. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et remercions notre pilote de cette magnifique journée, remplie de chutes . . . et de rires.

La Journaliste de service.

Le Code et nous

CODE RURAL

Art. 87 :

Seront punis d'une amende de 1 à 10 F :

1° Ceux qui sans motif légitime se seront introduits dans un terrain clos . . .

2° Ceux qui auront cueilli ou mangé . . . des fruits appartenant à autrui.

8° Ceux qui sans nécessité et malgré la défense des propriétaires auront passé sur des chemins appartenant à des particuliers.

Art. 88 :

Seront punis d'une amende de 5 à 15 F :

8° Ceux qui déclaront un champ pour se faire un passage dans leur route . . .

11° Ceux qui, sans motif légitime, se seront introduits dans un enclos où se trouvent des bestiaux.

Art. 91 :

Les peines seront élevées au maximum et le tribunal prononcera en outre un emprisonnement d'un à sept jours.

3° Si les faits ont été commis en bande ou en réunion.

CODE FORESTIER

Art. 165 :

Quiconque sans motifs légitimes sera trouvé dans les bois et forêts hors des routes et chemins ordinaires . . . pourra être condamné à une amende de 2 F. Lorsque le fait aura été constaté dans le bois d'un particulier, la poursuite ne sera exercée que sur la plainte du propriétaire.

Art. 169. Les peines seront doubles :

1° Si les contraventions ont été commises en bande ou réunion.

LOI SUR LA CHASSE, 28-2-1882.

Art. 1. — Le gouvernement fixe, chaque année, les époques de l'ouverture et de la clôture de la chasse dans chaque province ou partie de province.

Art. 2. — La chasse est interdite après le coucher et avant le lever du soleil.

Art. 3. — Il est interdit de chasser . . . sur les chemins publics, à tout autre qu'au propriétaire riverain . . .

ARRETE MINISTERIEL annuel sur la chasse :

En temps de neige, il est défendu de chasser en plaine quelle que soit la quantité de neige qui recouvre la terre ; la chasse reste autorisée dans les bois, dunes, oseraies et genêts . . .